

Commission permanente du 15 décembre 2017

Le TER Grand Est intègre les tarifs des réseaux de transports collectifs LE MET', STAN, SUB et SIT

La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce vendredi 15 décembre 2017, placée sous la présidence de Jean Rottner, a autorisé l'utilisation de titres urbains de transports à bord des trains régionaux sur les territoires de Metz-Métropole ainsi que sur le bassin de vie de Nancy. Cette décision permettra d'améliorer l'attractivité des gares régionales et d'optimiser l'aménagement multimodal dans le Grand Est.

La Région et les Autorités Organisatrices de la Mobilité Durable (AOMD) partenaires : Metz Métropole, la Métropole du Grand Nancy, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et le Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy sont engagées depuis plusieurs années dans le **développement de l'intermodalité** entre les réseaux de transports collectifs régionaux et urbains.

La Région et ses partenaires vont ainsi renouveler l'intégration tarifaire entre le TER Grand Est et les réseaux de transports collectifs de voyageurs de Metz Métropole et ceux du bassin de Nancy.

Il est d'ores et déjà possible d'emprunter le réseau TER avec les titres urbains (LE MET', STAN, SIT, ou SUB selon le territoire concerné) dans les gares du territoire de Metz-Métropole et du bassin de vie de Nancy. En permettant aux usagers d'utiliser un titre de transport unique pour circuler en TER, en tram ou en bus, la Région Grand Est facilite ainsi la mobilité des habitants du Grand Est.

L'objectif global de cette démarche d'intégration tarifaire est de faciliter l'accès, la lisibilité et la simplicité d'usage de l'ensemble des modes de transports existants.

Premier poste budgétaire du Grand Est, les transports sont au cœur de la politique régionale en matière de cohésion territoriale.

Les chiffres clés du budget transport de la Région Grand Est en 2017 :

- **431,5 millions d'euros** sont alloués au fonctionnement des TER sur le territoire régional,
- **70 millions d'euros** sont dédiés au renouvellement et à la modernisation des matériels roulants,
- **17 millions d'euros** sont consacrés à l'amélioration des lignes du réseau ferré régional,
- **10 millions d'euros** sont attribués à l'aménagement des gares du Grand Est.



Réseau Le Met'© Pascal Bodez-Région Grand Est